

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 8b de l'ordre du jour

CX/PR 12/44/11-Add. 1

avril 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

44^{ème} Session

Shanghai, République populaire de Chine, 23 - 28 Avril 2012

COMMENTAIRES sur l'AVANT-PROJET DE TABLEAU 2 À L'ÉTAPE 4 – SÉLECTION ET EXEMPLES DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS (GROUPE DE PRODUITS VÉGÉTAUX), soumis par le Brésil, le Canada, le Costa Rica, l'Union européenne, le Japon et la République de Corée

BRÉSIL

Le Brésil appuie l'avant-projet de tableau 2 sur la sélection et les exemples de produits représentatifs (groupes de produits végétaux) et son avancement à l'étape 4 pour examen par la 44^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides.

CANADA

Le Canada approuve les produits représentatifs proposés pour le Groupe 009, Légumes bulbeux (à savoir oignon et oignon de printemps). Ces produits représentatifs sont cohérent avec les produits représentatifs ICGCC pour le groupe de culture révisé 3-07 Groupe des légumes bulbeux.

Le Canada approuve comme produits représentatifs le Brocoli ou le Chou-fleur pour le Groupe 010 Légumes du genre Brassica (rave ou chou), choux cabus, choux à inflorescences. Ces produits représentatifs correspondent à ceux qui étaient convenus au ChemSAC en décembre 2011 pour ICGCC révisé *Brassica* légumes tiges et cabus Group 5. Cependant il est remarqué que :

- Le chou de Bruxelles n'est pas un produit représentatif dans ICGCC révisé *Brassica* légumes tiges et cabus Group 5
- Le chou-rave n'est pas un membre de ICGCC révisé *Brassica* légumes tiges et cabus Group 5. Il a été décidé que le chou-rave soit inclus dans le nouveau groupe de culture 22 ICGCC (légumes-tige et à côte et à pétiole feuillu), mais ce n'est pas un produit représentatif.

Le Canada approuve que la tomate, le piment doux et le piment fort ou la petite variété de l'aubergine soient les produits représentatifs du Groupe 012, légumes-fruits autres que les cucurbitacées. Ces produits représentatifs correspondent au produits représentatifs ICGCC pour le groupe de culture révisé 8-09, groupe des légumes-fruits. Cependant il est remarqué que :

- Les sous-groupes dans les cultures ICGCC le groupe 8-09 est A) sous-groupe tomates, B) sous-groupe poivron/aubergine et C) sous-groupe piments/aubergine et ils diffèrent légèrement des sous-groupe Codex proposés A : tomates, B : piments et C : aubergine
- ICGCC spécifie que la culture représentative tomate devrait inclure une dimension standard et un cultivar de petite tomate.
- Un cultivar d'une grande variété d'aubergine n'est pas un produit représentatif dans le groupe 8-09 de culture ICGCC

Le Canada a approuvé que la laitue pommée, la laitue à cueillir, l'épinard et les verts de moutarde soient les produits représentatifs du groupe 013 légumes feuillus (y compris les légumes feuillus du genre brassica). Ces produits représentatifs correspondent à ceux convenus en décembre 2011 au ChemSAC pour le groupe de culture 4 ICGCC révisé légumes feuillus. Cependant :

- Le Canada recommande d'enlever le rave comme produit représentatif de substitution pour le groupe 013B des légumes feuillus du genre Brassica étant donné que sa production est bien moindre que celle des verts de moutarde.
- Il est noté que ICGCC n'a pas approuvé l'inclusion du sous-groupe « feuilles de racine et tubercules, destinés à l'alimentation humaine » dans le groupe de culture 4 légumes feuillus révisé (ChemSAC, décembre 2011). Ils estiment que cela devrait rester un groupe de culture séparé et que tout amendement à ce groupe devrait être traité avec les révisions du groupe des légumes-racines et tubercules (groupe de culture 1) lors d'une session future.

- Il est aussi remarqué que le groupe de culture 4 légumes feuillus révisé de ICGCC n'inclut pas les légumes feuillus aquatiques ou les feuilles d'arbres, arbrisseau ou rampants/grimpants. ChemSAC a recommandé au mois de mai 2010 que les légumes feuillus aquatiques soient un groupe de culture séparer en raison de leurs conditions uniques de croissance ; et ils ont recommandé de garder les feuilles d'arbres, d'arbrisseaux, ou de grimpants/rampants soient un orphelin distinct en raison des modes d'usage variable et de la limitation du commerce international.

Commentaires généraux :

Il est noté que pour un nombre de groupes (et sous-groupes), les révisions Codex et les cultures représentatives sélectionnées sont différentes de celles de International Crop Grouping Consulting Committee (ICGCC). Afin de faciliter l'usage futur des révisions des cultures groupées par les initiatives ICGCC et Codex, le Canada appuie la cohérence pour autant que possible dans les deux initiatives, bien qu'il soit reconnu qu'il puisse y avoir des différences.

COSTA RICA

Le Costa Rica apprécie l'occasion d'émettre ses commentaires et désire exprimé qu'il a analysé le document et qu'il l'appuie.

UNION EUROPEENNE

Group 010A. Les résidus trouvés dans le brocoli sont fréquemment plus élevés que dans le chou-fleur (*ceteris paribus*) ; donc l'extrapolation à l'ensemble du groupe 010A Brassica à inflorescence devrait être fondé sur le brocoli. Les jeux de données sur les résidus obtenus exclusivement sur le chou-fleur ne devraient pas être extrapolées au brocoli. Il faudrait au moins supprimer le mot « ou ».

Group 010B. Les résidus trouvés dans les choux de Bruxelles sont probablement considérablement plus élevés que dans le chou cabus étant le rapport volume/surface substantiellement différent. L'extrapolation à l'ensemble du groupe 010B Brassicas cabus devrait être fondée sur les choux de Bruxelles et le chou cabus ; autrement le résidus dans les choux de Bruxelles pourraient être sous-estimés s'ils sont extrapolés des données du chou cabus.

Group 010. Tenant compte des commentaires ci-dessus, l'extrapolation à l'ensemble du groupe devrait être réexaminée.

Group 012. L'extrapolation de la tomate devrait être possible pour l'aubergine conformément aux directives de l'UE sur l'extrapolation

Group 013. Commentaire général :

Pour les cultures récoltées dans une phase très précoce (jeunes feuilles) une attention particulière devrait être accordée à cette pratique lors de l'établissement de LMR.

Group 013A. Les données de résidus obtenues sur la laitue pommée juste avant la récolte commerciale (formation de la tête finalisée) devraient être traitées soigneusement en cas d'extrapolation aux variétés dont la tête est ouverte. De même de telles données ne sont pas considérées comme représentatives pour les variétés à tête ouverte, ou les variétés à petites feuilles, à savoir la mâche, l'épinard, le chénopode, etc.. C'est pourquoi il est proposé de supprimer « laitue pommée ».

Group 13C. La blette n'est pas un produit dans ce (sous) groupe. Le chicon (*witloof*) devrait être Chicorée *witloof*. La patate douce devrait être feuilles de patates douces.

Group 013. Tenant compte des commentaires ci-dessus, l'extrapolation à l'ensemble du groupe devrait être réexaminée.

JAPAN

Le Japon apprécie les efforts des Etats-Unis d'Amérique et des Pays-Bas qui dirigent ce groupe de travail électronique sur la révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale. Nous aimerions fournir les commentaires suivants :

Le Japon appuie l'adoption précoce des *Principes et orientations pour la sélection des produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR aux groupes de produits repris au Tableau I* qui devrait aider les pays membres à sélectionner des produits représentatifs pour chaque groupe de produits en vue d'établir des LMR Codex pour les groupes de produits.

Cependant, au cours des discussions passées sur les principes et orientation pour la sélection de produits représentatifs, le Comité n'est pas convenu de développer des tableaux sur la sélection et les exemples de produits représentatifs pour tous les autres groupes de produits après finalisation du Tableau I sur les groupes de produits fruits.

Le Japon est d'avis qu'il n'est pas approprié de discuter du contenu du Tableau 2 en détail lors de la 44^{ème} session du CCPR et ce pour les raisons suivantes :

- i. Lors de la 43^{ème} session du CCPR, le Comité est convenu de confier au groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les Etats-Unis l'élaboration de nouveaux avant-projets de groupes pour plusieurs types de végétaux pour commentaires à l'étape 3 et examen lors de la session suivante (voir par. 101, REP11/PR-Rev.) mais pas de développer un Tableau 2 et :
- ii. Comme la révision de la Classification Codex sur les groupes de légumes est dans une phase précoce, l'inclusion de nouveaux produits et/ou le transfert de produits d'un groupe à un autre peut encore se faire.

REPUBLIQUE DE CORÉE

ANNEXE

Tableau 2. Exemples de sélection de produits représentatifs - légumes

Groupe Sous-groupe	Codex	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 013E, Légumes feuillus aquatiques			Légumes feuillus aquatiques (VL 2054): Kangkung; Neptunia oleracea; Brasenia schreberi
Groupe 17A, Tiges et pétioles		Céleri	Tiges et pétioles (VS 2081): Bardane, fanes comestibles ?; Cardon; Céleri; Celtauce; Fenouil, Bulb; Fuki Pétasite du Japon; Rhubarbe; Zuiki
Groupe 17C, Autres			Artichaut; Cœurs de palmiers; Opuntia pads; Persil japonais

Suggestion 1. Aimerais voir ajouter « Brasenia schreberi » au tableau 2.

Pour l'annexe II de « l'avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et végétale à l'étape 4 : les groupes de produits végétaux (point 7 (c), 44^{ème} session du CCPR) ; nous aimerions voir ajouter dans le tableau 2 « le Brasenia schreberi (VL2880) » dans le groupe 013 E, légumes feuillus aquatiques

Suggestion 2. Nous aimerions voir changer le nom 'Fuki' en « Pétasite du Japon ».

Pour l'annexe III de l'avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : les groupes de produits végétaux sélectionnés (point 7 (c) de l'ordre du jour de la 44^{ème} session du CCPR), nous aimerions voir remplacer le terme « Fuki » par Pétasite du Japon (VS3021) dans le tableau 2, parce que c'est le nom courant de Fuki.

Suggestion 3. Nous aimerions voir ajouter le Persil japonais dans le tableau 2.

Pour l'annexe III de l'avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4 : les groupes de produits végétaux sélectionnés (point 7 (c) de l'ordre du jour de la 44^{ème} session du CCPR), nous aimerions voir ajouter le Persil japonais dans le Groupe 17 C, autres dans le tableau 2.

Tableau 2. Exemples de sélection de produits représentatifs - légumes

Groupe Sous-groupe	Codex	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 013 Légumes feuillus (compris les légumes feuillus du genre Brassica)			
Groupe 013A, fanes feuillus		Laitue pommé et laitue à cueillir et épinard	Fanes feuillus (VL 2050): Amarante; Aster des indes; Courgette Blackjack; Cat's Wiskers (chou africain) ;Cham-chwi; Cham-na-mul; Cham-ssuk; Chard; Cerfeuil; Feuilles de Chicoly; Chipilin; Chrysantjeme comestible Feuilles; Mâche; salade romaine; Cosmos; Pissenlit commun; Dang-gwi; Oseille; Dol-nam-mul Ebolo; Endive; Fame flower(talinum calycinum); Celosie; salicorne, commune; Gom-chwi; chénopode; griffe de sorcière; Jute; laitue frisée.; laitue pommée; laitue à cueillir; Nouvelle Zélande épinard, Arroche; feuilles de plantain; Pourpier; Pourpier

		d'hiver; Sonchus; épinard; épinard indien; Tayer; Violette chinoise, <i>Chrysanthème couronné (Chrysanthemum coronarium L.)</i>
Groupe 013B, légumes feuillus du genre brassica	<i>Verts de moutarde</i> ou rave	Légumes feuillus du genre brassica (VL 0054): Brocoli, chinois; Brocoli rave; Chou d'Abyssinie; Chou . Crambe maritime; <i>chou chinois (type Pak-choi)</i> ; Chou plat chinois ; Cresson alénois; Barbarée; Chou Blanc en fleur; Salade de Hanover ; Rave ; Maca; Mizuna; Verts de moutarde ; moutarde ; tubercules; moutarde de Chine à pétiole pourpre ; feuilles de Radis ; verts de raves; Roquette ; fanes de Rutabaga; Molette à berger ; fane de navet ; Cresson de fontaine; Riquette; <i>Tatsoi (Brassica campestris var. narinosa)</i> ; <i>Brocoli feuillus (Brassica oleracea var. botrytis aut italiana L.)</i> ; <i>Chou chinois (Brassica rapa, subsp. pekinensis et chinensis)</i>

Suggestion 1. Nous aimerions voir le Chrysanthème couronné ajouté au tableau 2

Nous avons examiné les caractéristiques de résidus sur 6 espèces de légumes feuillus avec 10 pesticides.

Les résidus de 10 sortes de pesticides (imidaclopride etc.) dans l'**épinard** sont similaires aux résidus dans le **chrysanthème couronné** à 5 jours après deux pulvérisation à un intervalle de 7 jours.

Suggestion 2. Nous aimerions voir Tatsoi, Brocoli feuillu et chou chinois ajouté au tableau 2

- Les résidus de 10 sortes de pesticides (imidaclopride etc.) dans le pak-choi sont similaires aux résidus dans Tatsoi et chou chinois à 5 jours après deux pulvérisation à 7 jours d'intervalle.
- Les résidus de 10 sortes de pesticides (imidaclopride etc.) dans le brocoli feuillus à deux jours sont moindre que les résidus dans Tatsoi, pak-choi et le chou chinois à 5 jours après 2 pulvérisations à 7 jours d'intervalle.